

# Fiche de présentation du programme ERASMUS+ 2021-2027



Trois pages pour comprendre l'essentiel du programme ERASMUS+ 2021-2027. Cette fiche vous en offre une première vision synthétique. Elle vous permettra de mettre votre idée de projet en perspective des objectifs du programme ERASMUS+.

---

## Objectif général du programme

Renouvelé pour la période 2021-2027, ERASMUS+ est le programme européen pour la jeunesse, l'éducation, la formation et le sport. Il soutient, par l'intermédiaire de l'apprentissage tout au long de la vie, le développement éducatif, professionnel et personnel, en Europe et au-delà. Il contribue ainsi à la croissance durable, à des emplois de qualité, à la cohésion sociale, à la promotion de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et de la citoyenneté active.

---

## Critères d'éligibilité

Un organisme public ou privé est éligible pour être partenaire d'un projet Erasmus+, si elle remplit les critères suivants :

- Elle est établie dans un Etat membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme
- Elle est active dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse ou du sport.
- Plusieurs actions sont également ouvertes à la participation d'autres acteurs du marché du travail.

Des groupes de jeunes actifs dans le secteur de la jeunesse, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse, peuvent demander le financement de la mobilité.

Chaque projet doit toucher au moins l'un des groupes cibles identifiés par le programme : étudiants, enseignants, professeurs, personnel des établissements, formateurs, professionnels en entreprise, apprentis, élèves de la maternelle au secondaire, membres des organisations d'enseignement non professionnel pour adultes, formateurs, personnel et apprenants adultes dans l'enseignement non professionnel. Dans le domaine de la jeunesse, les jeunes entre 13 et 30 ans, les animateurs socio-éducatifs, le personnel et les membres des organisations actives dans le domaine de la jeunesse. Dans le domaine du sport, les athlètes, les entraîneurs, les volontaires et professionnels.

## Territoire éligible

- Pays membres de l'UE

---

## Taux moyen de financement

Le programme ERASMUS+ peut couvrir entre 100% du budget de votre projet.

Contrairement aux financements européens FEDER/FSE, le bénéficiaire Erasmus+ perçoit une avance pouvant aller jusqu'à 80 % du montant prévisionnel de son projet dans un délai maximal de 30 jours après la signature du contrat.

# Type d'action et taux de financement

Les 6 secteurs éducatifs d'ERASMUS+					
Enseignement scolaire	Enseignement supérieur	Enseignement et formation professionnels	Education des adultes	Jeunesse	Sport

Les « actions clefs » d'ERASMUS +				
<b>Action clef 1</b> Mobilité des individus	<b>Action clef 2</b> Coopération entre organisations et institutions	<b>Action clef 3</b> Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération	Action Jean Monet	Volet Sport

Le montant des subventions octroyées et la durée des projets varient en fonction notamment du type de projet et du nombre de partenaires concernés. Les possibilités de financement sont prédéfinies en majeure partie via des « forfaits », qui déterminent, pour certains postes budgétaires, un montant attribué calculé en fonction du nombre de mobilités prévues. Le bénéficiaire ERASMUS+ perçoit une avance pouvant aller jusqu'à 80 % du montant prévisionnel de son projet dans un délai maximal de 30 jours après la signature du contrat. Le solde est versé après finalisation du projet. ERASMUS+ apporte une contribution et ne peut pas couvrir 100% du budget de votre projet.

Pour de plus amples informations sur les coûts éligibles et les montants de subventions par type d'action, consultez le [guide du programme Erasmus+](#).

Certaines actions sont dites « centralisées » et les dossiers sont traités directement par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) de la Commission européenne, alors que les actions dites « décentralisées » sont traitées par les [agences nationales](#).

Pour obtenir un financement ERASMUS+ vous devez répondre à un appel à proposition ; plusieurs appels ont lieu chaque année pour différentes actions du programme. Plus d'informations sur les prochains appels à projets sont disponibles [ici](#) pour les actions décentralisées et [ici](#) pour les actions centralisées. La sélection des candidatures se base sur la haute qualité du projet.

Par ailleurs, un organisme peut demander une accréditation Erasmus+ pour faciliter (pour une période de 2 à 7 ans), la mise en place de mobilités pour les personnels et apprenants de l'organisme (action clef 1). Un appel à candidature est prévu chaque année.

Est-ce que votre projet peut contribuer à l'un des objectifs stratégiques du programme ERASMUS+ ?

Ces objectifs sont le socle du programme pour la période 2021-2027:

ERASMUS+ soutien des actions qui s'inscrivent dans au moins l'une des 4 priorités suivantes :

- Inclusion et diversité : promouvoir l'égalité des chances, l'égalité d'accès, l'inclusion, la diversité, l'équité.
- Transformation numérique : éducation au numérique, compétences numériques pour tous, technologies numériques pour l'enseignement et l'apprentissage.
- Environnement et lutte contre le changement climatique : Pacte vert pour l'Europe, développement des connaissances, compétences et attitudes en matière de changement climatique pour favoriser le développement durable
- Participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique : soutien à la citoyenneté active, développement des compétences sociales et interculturelles, augmentation de la participation à la vie démocratique et de l'engagement social et civique, sensibilisation au contexte de l'UE.



---

Pour plus d'information  <https://info.erasmusplus.fr>

Site ressource 

L'action MEDCOOP est financée par:

## Contact

 [contact@medcoop.fr](mailto:contact@medcoop.fr)

 [www.medcoop.fr](http://www.medcoop.fr)



L'action MEDCOOP est portée par:

